

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

PROCES VERBAL

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 91

Nombre de conseillers votants : 96

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Nathalie BREEMEERSCH - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Florence LAMBERT - Janick LEGER - Jean-Marc MOGLIA - José PIRES - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Daniel BAYART - Gaëtan BAZIRE - Fadilla BENAMARA - Jean-Philippe BRUN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Maryline DESLANDES - Rachida DORDAIN - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Pierrick GILLES - Baptiste GODEFROY - Marilyne GODNAIR - Daniel JUBERT - Sylvie LANGEARD - Eric LARDEUR - Jacques LECERF - Nadine LEFEBVRE - Pascal LEMAIRE - Marie-Joëlle LENFANT - Arnaud LEVITRE - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Ousmane N'DIAYE - Albert NANIYOULA - Diego ORTEGA - Hafidah OUADAH - Marie-Dominique PERCHET - Hervé PICARD - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Yvonne BERGER - Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON - Philippe COLLAS - Anne-Sophie DE BESSES - Jean-Michel DERREY - Philippe DOOM - Jean-Luc FLAMBARD - Hervé GAMBLIN - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Odile HANTZ - Eric JUHEL - Pascal JUMEL - Laurence LAFFILLE - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Amélie LEBDAOUI - Jean-Marie LEJEUNE - Fernand LENOIR - Dominique MEDAERTS - Denis NOEL - Fanny PAPI - David POLLET - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Dominique SIMON - Alain THIERRY.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Patrice PHILIPPE à Nicole LABICHE.

POUVOIRS :

Madame BREGEON à Monsieur LEROY, Monsieur CABOURDIN à Monsieur DUFOUR, Monsieur BRUN à Monsieur JACQUET, Monsieur DUPLOUIS à Monsieur ALLOT, Madame MARIEN à Madame HANTZ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vinciane MASURE - Philippe CROU - Hervé NEVEU - Laurent PORTENEUVE - Vincent VORANGER

Secrétaire : Baptiste GODEFROY

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Monsieur ZOUTU ouvre la séance et se déclare « être très heureux, en tant que doyen d'âge, de diriger cette séance jusqu'à l'élection du futur président. Je souhaite que cette nouvelle mandature soit apaisante, solidaire, conviviale, avec beaucoup de débats constructifs.

Je suis heureux de voir tout le monde avec le sourire et, de la place qui est la mienne, j'avoue ne pas savoir si je vais quitter la tribune au terme des opérations de vote »...

Rires dans la salle.

2020-80 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Installation du Conseil communautaire

Monsieur Hubert ZOUTU, doyen d'âge des conseillers communautaires, préside la séance jusqu'à l'élection du Président conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur Hubert ZOUTU, rappelle que l'arrêté préfectoral n°DELE/BCLI/2019-42 en date du 21 octobre 2019 porte composition de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, à compter du renouvellement général des conseils municipaux issus des scrutins des 15 mars et 28 juin 2020.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Seine Eure est composé de 96 conseillers communautaires répartis comme suit :

Communes	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
Louviers	18 538	15
Val de Reuil	13 282	10
Gaillon	6 977	5
Val d'Hazey	5 538	4
Pont de l'Arche	4 156	3
Le Vaudreuil	3 714	3
Clef Vallée d'Eure	2 519	2
Pîtres	2 454	2
Courcelles sur Seine	2 035	1
Léry	2 034	1
Saint Aubin sur Gaillon	1 930	1
La Saussaye	1 862	1
Les Trois Lacs	1 784	1
Igoville	1 753	1
Acquigny	1 531	1
Alizay	1 515	1
Terres de Bord	1 499	1
Incarville	1 414	1
Criquebeuf sur Seine	1 412	1
La Haye Malherbe	1 409	1
Les Damps	1 361	1
Saint Pierre du Vauvray	1 280	1
Andé	1 275	1
Le Manoir	1 257	1
Poses	1 176	1
Ailly	1 152	1
Fontaine Bellenger	1 134	1
Heudreville sur Eure	1 048	1
Saint Pierre de Bailleul	963	1
Authueil Authouillet	958	1
Saint Pierre la Garenne	926	1
Surville	918	1
Saint Etienne du Vauvray	889	1

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Saint Didier des Bois	885	1
Villers sur le Roule	841	1
Amfreville sur Iton	821	1
Heudebouville	790	1
Pinterville	746	1
Vraiville	655	1
La Harengère	584	1
Martot	575	1
La Vacherie	561	1
Amfreville sous les Monts	501	1
Surtauville	487	1
Saint Cyr la Campagne	425	1
Saint Julien de la Liègue	409	1
Quatremare	402	1
Saint Etienne sous Bailleul	393	1
Vironvay	331	1
Mandeville	322	1
Champenard	265	1
Le Mesnil Jourdain	231	1
Cailly sur Eure	221	1
Le Bec Thomas	220	1
Porte de Seine	208	1
Connelles	192	1
Herqueville	139	1
La Haye le Comte	135	1
Crasville	127	1
Saint Germain de Pasquier	126	1

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur Hubert ZOUTU, déclare les élu(e)s suivant(e)s installé(e)s dans leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires :

1. Monsieur Patrick COLLET
2. Monsieur Frédéric ALLOT
3. Monsieur Arnaud LEVITRE
4. Monsieur François VIGOR
5. Madame Marie-Joëlle LENFANT
6. Monsieur Jean-Marc MOGLIA
7. Monsieur Denis NOEL
8. Monsieur Jean-Luc FLAMBARD
9. Monsieur Eric JUHEL
10. Monsieur David POLLET
11. Monsieur Christophe CHAMBON
12. Madame Alexandrine CARRIÉ
13. Monsieur Pierre MAZURIER
14. Monsieur Joël LE DIGABEL
15. Monsieur Jean-Michel DERREY
16. Monsieur Jérémy THIREZ
17. Monsieur René DUFOUR
18. Monsieur Jean-Claude DUPLOUIS
19. Madame Odile HANTZ
20. Monsieur Yann LE FUR
21. Madame Amélie LEBDAOUI
22. Monsieur Jean-Marc RIVOAL
23. Madame Marie-Claude MARRIEN
24. Monsieur Fernand LENOIR
25. Monsieur Alexandre DELACOUR
26. Monsieur Serge MARAIS

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

27. Madame Annick VAUQUELIN
28. Monsieur Hubert ZOUTU
29. Monsieur Dominique SIMON
30. Madame Nathalie BREEMEERSCH
31. Monsieur Patrick MAUGARS
32. Madame Janick LÉGER
33. Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD
34. Madame Anne TERLEZ
35. Monsieur Jacky BIDAULT
36. Madame Marie-Dominique PERCHET
37. Monsieur José PIRES
38. Madame Caroline ROUZEE
39. Monsieur Jean-Pierre DUVERE
40. Madame Sylvie LANGEARD
41. Monsieur Daniel JUBERT
42. Madame Hafida OUADAH
43. Monsieur Charles SAVY
44. Madame Maryline GODNAIR
45. Monsieur Gaëtan BAZIRE
46. Monsieur Philippe BRUN
47. Monsieur Diego ORTEGA
48. Monsieur Dominique MEDAERTS
49. Monsieur Daniel BAYART
50. Monsieur François CHARLIER
51. Monsieur Pierrick GILLES
52. Monsieur Didier DAGOMET
53. Madame Florence LAMBERT
54. Monsieur Nicolas QUENNEVILLE
55. Monsieur Richard JACQUET
56. Madame Anne-Sophie DE BESSES
57. Monsieur Albert NANIYOUA
58. Monsieur Jean-Philippe BRUN
59. Monsieur Georgio LOISEAU
60. Monsieur Pascal LEMAIRE
61. Monsieur Philippe DOOM
62. Monsieur Max GUILBERT
63. Monsieur Jacky GOY
64. Madame Yvonne BERGER
65. Monsieur Eric LARDEUR
66. Madame Laurence LAFFILLE
67. Monsieur Alain THIERRY
68. Monsieur Pascal JUMEL
69. Madame Liliane BOURGEOIS
70. Madame Laetitia SANCHEZ
71. Monsieur Didier GUERINOT
72. Monsieur Hervé PICARD
73. Monsieur Gildas FORT
74. Monsieur Patrice PHILIPPE
75. Monsieur Joris BENIER
76. Monsieur Jean-Claude COURANT
77. Monsieur Philippe COLLAS
78. Madame Sandrine CALVARIO
79. Monsieur Jean-Marie LEJEUNE
80. Madame Fanny PAPI
81. Monsieur Marc-Antoine JAMET
82. Madame Stéphanie ROUSSELIN
83. Monsieur Ousmane NDIAYE
84. Madame Catherine DUVALLET

85. Monsieur Jean-Jacques COQUELET
86. Madame Fadilla BENAMARA
87. Monsieur Jacques LECERF
88. Madame Rachida DORDAIN
89. Monsieur Baptiste GODEFROY
90. Madame Maryline DESLANDES
91. Monsieur Bernard LEROY
92. Madame Véronique BRÉGEON
93. Monsieur Jean-Pierre CABOURDIN
94. Monsieur Franck BAUMANN
95. Madame Nadine LEFEBVRE
96. Monsieur Hervé GAMBLIN

Sont également installé(e)s dans leurs fonctions de conseillers communautaires suppléants :

- Madame Sylvie LAQUERRIERE
- Madame Edith JOUEN
- Madame Véronique GAUTIER
- Madame Danielle LOIR
- Madame Lisa PASCUAL
- Madame Nathalie BARBARAY
- Monsieur Etienne POULIN
- Monsieur Francis DUGAUQUIER
- Madame Géraldine GUICHARD
- Monsieur Jean LAUGEIS
- Madame Cécile LECORNU
- Madame Stella BLOURDIER
- Monsieur Didier POISSON
- Madame Valérie DELAMARE
- Madame Katia CAMUS
- Madame Sophie MIGEOTTE
- Madame Catherine REBOURSIÈRE
- Monsieur Jean-Pierre MANCHON
- Madame Amélia BRÉANT
- Monsieur Didier LESUEUR
- Madame Frédérique PIEDNOËL
- Madame Virginie ALÉPÉE
- Monsieur Gwenaël JAHIER
- Madame Valérie GLUTRON
- Monsieur Nicolas LE CARFF
- Monsieur Jean-Paul JOURDAIN
- Madame Céline LEGRAND
- Monsieur Michel QUENNEVILLE
- Monsieur Bertrand LABIGNE
- Madame Emmanuelle POCHON
- Monsieur Jean-Claude CORBEL
- Madame Annabel FRÉRET
- Monsieur Emmanuel ROBERT
- Madame Marie-Agnès LAMERANT
- Madame Gaëlle TAVENNEC
- Monsieur Michel MORISSE
- Monsieur Philippe BODINEAU
- Monsieur Dominique DELAFOSSE
- Monsieur Ludovic GARNIER
- Madame Rosietta PLANTE
- Madame Anne-Marie DOUCERAIN
- Monsieur Alain SAUNIER
- Monsieur Jean-Charles DUPONT

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

- Madame Béatrice QUEMIN
- Madame Cindy MARIE
- Monsieur Bruno ROBERT
- Madame Nicole LABICHE
- Madame Sandra MAGUIN
- Monsieur Jean-Luc GUITTARD
- Madame Agnès LABIGNE
- Monsieur Roland FERRER
- Madame Carole DEVAUX

Il convient ensuite de désigner le secrétaire de séance. Il s'agira de Monsieur Baptiste GODEFROY en qualité de benjamin de l'assemblée.

2020-81 - ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE - Election du Président

Monsieur ZOUTU, doyen d'âge, procède à l'appel des candidatures.

Se déclarent candidats : Monsieur JACQUET et Monsieur LEROY.

Monsieur ZOUTU invite Monsieur JACQUET à venir présenter sa candidature. Ce dernier s'exprime en ces termes :

« Mes chers collègues, bonsoir.

Effectivement, de l'endroit où Hubert et moi sommes placés, vous êtes très impressionnants...

Les règles de distanciation font que je n'ai pu vous saluer. Je tiens néanmoins à vous féliciter pour votre élection et je vous souhaite, à toutes et à tous, de réussir.

C'est, pour moi, comme une évidence d'être candidat à la présidence de l'agglomération. Durant la campagne en vue de notre élection dans nos communes, nous avons passé de longs mois à discuter, à présenter nos projets, à défendre nos convictions, à réfléchir sur l'aménagement de nos bourgs.

Et nous nous retrouvons ce soir, dans cet hémicycle sportif, pour élire un président sans avoir pris le temps de débattre, de donner la ligne directrice sur laquelle nous nous appuierons, durant les 6 prochaines années, pour administrer notre agglomération.

En 6 ans, de belles choses ont été réalisées. Mais nous avons le devoir de débattre, d'échanger sur le devenir de notre agglomération pour les 6 prochaines années. D'où ma proposition d'organiser 8 réunions dans les 8 espaces de vie qui constituent notre territoire. J'ai voulu aller au-devant de vous pour partager des constats et des propositions autour de trois priorités :

- *1/ L'attractivité du territoire et l'identité des communes. Nous avons mené de nombreuses campagnes de communication pour montrer l'attractivité du territoire et capter des actifs pour le bien de nos communes.*

Je me suis rendu compte que les habitants veulent avant tout habiter une commune pour y développer leur projet de vie. Lorsqu'on les questionne, ils nous répondent qu'ils ne s'installent pas dans une agglomération mais, d'abord, dans une commune. Si les communes vont bien, l'agglomération va bien. Et vice-versa.

Il me semble donc que, sur un certain nombre de sujets, nous devons aller plus loin. Travailler plus finement sur nos espaces de vie à l'échelon d'infra-territoires, nous répondre les uns aux autres en gardant nos identités. Avec, bien entendu, l'agglomération qui soutiendrait les politiques publiques de proximité. Je pense, très sincèrement, que l'agglomération y gagnerait.

- *2/ Les stratégies.*

Que ce soit en matière industrielle, en matière d'habitat ou de mobilités, nous avons du mal à définir la stratégie de l'agglomération dans ces trois domaines. Certes, autour de Pharmaparc s'est développé un écosystème. Mais quelle est la stratégie industrielle de demain ? Nos zones

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

industrielles se remplissent parfois trop vite et parfois sans beaucoup d'emplois. La question de la formation des demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas de ces implantations doit également être posée.

Je crois que nous avons besoin de travailler sur un nouvel écosystème basé sur les énergies vertes, la rénovation thermique, le développement durable en créant les formations qui vont avec. En matière d'habitat, il faut aller plus loin en matière de rénovation énergétique et, surtout, veiller à l'étalement urbain. Nous devons avoir une exigence forte de travail sur les friches industrielles afin d'éviter l'étalement urbain. Souvenons-nous des alertes émises par les services de l'Etat au moment de la finalisation de notre PLUI. Elles ne matérialisaient pas seulement la manifestation de l'humeur d'un Préfet sur le départ. Il faudra faire attention à la consommation foncière ; notamment sur les terres agricoles.

- 3/ Les mobilités.

Une nouvelle fois, nous devons avoir une stratégie claire. Qui du contournement Est de Rouen, du refus d'une nouvelle autoroute et de son financement ? Il faudra également nous interroger sur la création d'une ligne de tram-train, le devenir du fluvial à Alizay et la concrétisation du schéma vélo. Dans tous ces domaines, nous devons avoir des stratégies et des axes d'intervention prioritaires. Il faudra aller plus loin et, surtout, en discuter ensemble. Le début de mandat sera le bon moment.

Enfin, sur la gouvernance...

Nous devons créer les conditions du débat. Nous devons mettre en place des temps d'échange, réorganiser les ordres du jour des conseils communautaires afin qu'ils comptent moins de 60 délibérations. Donnons-nous les moyens ! Organisons l'équipe de l'exécutif auprès du Président autour de trois points essentiels :

- La représentation indispensable des territoires,
- La parité, indispensable mais, malheureusement, mise à mal du fait du mode de scrutin avec une représentation essentiellement masculine. Il faut parvenir à un exécutif paritaire.
- Et, pour finir, une représentation équilibrée des différentes forces politiques du territoire.

Pour conclure, je ne me présente pas comme candidat de la division. Mon objectif, ce soir est d'être le candidat du débat, des échanges qu'il produit et de la plus-value qu'il apporte. Je ne veux être ni clivant, ni sectaire. Je souhaite, avant tout, travailler pour l'agglomération et le territoire.

Je présente un projet. La période du confinement a permis cette réflexion. Avec des élu-e-s présent-e-s ce soir, nous avons élaboré des propositions. La période est clivante, mais une fois sortis de cette élection, offrons-nous un moment d'échange pour sortir le meilleur ; un projet de territoire qui permette une fusion réussie. C'est ce que je vous propose si je suis élu. Et c'est ce que je vous proposerai si je ne le suis pas car il faut penser à l'intérêt de la population et du territoire.

Je vous remercie ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur LEROY monte à son tour sur l'estrade et déclare :
« Monsieur le Président, chers collègues.

Je suis heureux de nous retrouver, en bonne santé et plein d'énergie; l'énergie de notre territoire.

En effet si nous sommes ici ce soir, ce n'est pas par hasard et ce n'est pas pour rien.

Ce n'est pas par hasard, mais bien parce que nous rêvons tous d'une société plus juste et plus humaine, d'un monde pacifique et équitable ; d'une planète durablement vivifiante pour tous.

C'est parce que nous avons au plus profond de nous le désir d'être utile, de bien faire et d'agir ensemble pour le bien être des habitants de nos villes et nos villages.

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

C'est cela le sens de notre engagement à tous, quelles que soient nos convictions.

C'est pour cela que nos électeurs nous font confiance ; pour notre capacité à travailler en ensemble plutôt que nous affronter stérilement.

Les 3 derniers mois ont montré combien nous dépendions les uns des autres ; combien la générosité individuelle et la solidarité collective ont permis d'affronter ce mal inconnu, combien l'implication des maires, des élus et des agents de nos communes ont permis de trouver les bonnes solutions pour nos concitoyens.

Comment, par exemple, le contrat local de santé a permis d'équiper très rapidement les personnels soignants et les agents du service public pour soigner et servir.

C'était le baptême du feu pour les nouveaux élus et le point d'orgue d'un mandat enthousiasmant pour les autres.

En effet, ces six dernières années nous avons fait du chemin, en respectant nos différences et la personnalité de nos communes. Le chemin parcouru est impressionnant et le sentiment communautaire a vraiment progressé. Nous avons changé d'échelle et sommes devenus une agglo sur laquelle on compte pour l'axe Seine, pour la Région et pour notre pays.

Oui nous avons changé de dimension avec l'accueil de 8 nouvelles communes et, depuis le 1er septembre, la fusion réussie grâce à l'engagement de tous les élus et, en particulier, celui de Catherine MEULIEN qui nous regarde et que je salue.

La communauté d'agglomération s'est renforcée grâce au travail de tous ; en particulier celui des Vice-présidents qui ont passé la main : Jean-Claude CHRISTOPHE, Jean CARRÉ, Sylvie BLANDIN, Jean-Yves CALAIS, Thierry DELAMARE et tous les élus qui ont contribué à faire ce que nous sommes aujourd'hui : un territoire dynamique, résilient et capable d'affronter des épreuves majeures, comme la crise sanitaire.

Tout cela grâce :

- *à un PLUi-H et un PLU valant SCOT adoptés à l'unanimité, qui augmentent la part des espaces naturels protégés, avec 10 000 ha de forêts, véritables poumons verts et pièges à CO² ;*
- *à une stratégie industrielle pertinente qui a permis, en 6 ans, l'implantation de 216 entreprises de toute taille, la création de 4 000 emplois supplémentaires et un chômage qui est passé de 15 % à 9 % ; une stratégie industrielle claire qui a remplacé les usines à faible valeur ajoutée par des entreprises à forte valeur ajoutée fortement exportatrices, dans des parcs industriels paysager conçus au départ de la ville nouvelle, grâce à une logistique industrielle qui permet la création d'emploi (Fresenius, J&J, Aptar, Pharma, Pharmalog, ATA, Duhamel) ;*
- *à une stratégie résidentielle claire et efficace avec près de 200 OAP inscrites à nos PLUI pour que les salariés du territoire puissent enfin habiter près de leur travail ;*
- *à une politique des mobilités pour décarbonner les déplacements, avec des transports en commun plus nombreux, le BHNS, des liaisons douces, le s'cool bus, le plan vélo, etc.*

Nous allons maintenant revisiter notre projet de territoire dans sa nouvelle dimension, à la lumière de la crise sanitaire que nous venons de vivre.

Les enseignements sont nombreux et très clairs. Pour éviter le chômage, il faut être un territoire résilient, attractif et qui se transforme dans les domaines suivants :

- *la transition écologique, environnementale et énergétique,*
- *la transition numérique,*
- *l'évolution tranquille de nos modes de vie.*

Ces transformations nous allons les appliquer :

- *au monde économique, pour renforcer, diversifier les secteurs d'activité, réduire la*

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

- dépendance énergétique favoriser les énergies renouvelables), réduire les émissions de GES avec des prescriptions pour les nouvelles installations ;
- dans le domaine du tourisme, en misant sur le concept « Nature et Fun » dans les secteurs de Léry-Poses, Venables, Tosny. Mais aussi par le développement de « la Seine à vélo » ou, encore, la réhabilitation du baillage de Pont de l'Arche ;
 - dans le secteur du tourisme culturel avec la renaissance du Château de Gaillon comme site national d'évènements de prestige. Avec l'Etat et la Région, nous ferons vivre ce lieu emblématique de Normandie afin de redonner sa splendeur à Gaillon.
 - Dans le domaine des mobilités, nous travaillerons sur les infrastructures et les usages, l'électromobilité, l'hydrogène ; avec des solutions innovantes pour l'urbain et le rural, comme KAROS, la logistique urbaine et le covoiturage courte distance ;
 - Dans le domaine résidentiel, l'effort portera sur la rénovation énergétique des logements et des équipements publics portés par la Maison de l'Habitat ; avec des aménagements urbains qualitatifs pour rendre attractifs les centres villes et les cœurs de village.

La bonne méthode pour y arriver tous ensemble tient en 3 mots : rêver, penser et agir.

- Rêver pour être créatif, pour sortir des sentiers battus, pour laisser jaillir l'énergie créatrice, celle qui élève et fait avancer, et ouvre les chemins de l'innovation ;
- Prendre le temps en début de mandat pour se projeter dans l'avenir, pour imaginer ce que sera notre commune dans 5 ans, dans 10 ans ;
- Rêver à l'utopie mais aussi prendre conscience du monde dans lequel l'action se passe.

Donc, rêver et, ensuite, penser. Et c'est là que l'intelligence collective est mobilisée dans la recherche de ce qui est cohésif.

Pour cela, il faut rejeter le dogmatisme et avoir confiance en la raison de l'homme ; celle qui met l'énergie créatrice au service d'une humanité meilleure, où l'on prend soin de la dignité des plus fragiles et celle qui donne à chaque individu l'assurance de sa propre valeur.

Cette énergie créatrice porteuse d'innovation, marqueur de notre territoire pourra alors s'exprimer noir sur blanc, dans notre projet de territoire, dans chacune de nos communes.

Rêver, penser pour agir, se dire « oui on est capable de le faire » ; encourager l'effort plus que la paresse, investir avec soin et précision ; avec agilité grâce à des équipes que tout le monde nous envie.

C'est avec une gouvernance élargie et collégiale que je souhaite conduire cette action, avec des Vice-présidents et des Vice-présidents délégués représentatifs de tout le territoire et des sensibilités politiques. Un territoire où il fait bon vivre, dans lequel il y a du travail et où la nature est respectée ».

Applaudissements dans la salle.

Au terme de cette allocution, Monsieur ZOUTU demande si des conseillers communautaires souhaitent réagir.

Madame TERLEZ s'exprime :
« Mes chers collègues.

Il fallait l'immense expérience de Bernard Leroy, son pragmatisme et sa volonté pour transformer la surprise de 2014 en une réussite aussi importante ! Bernard, ton statut de maire d'une commune de taille moyenne d'une part et, d'autre part, ta réputation d'honnêteté en politique et ta capacité d'écoute des communes rurales ont été des éléments « équilibrants » prépondérants.

Ta connaissance du territoire et ton expérience de l'aménagement du territoire et de la vie économique ont permis d'instaurer la confiance (des élus, des entrepreneurs, des corps intermédiaires, des différents acteurs) qui nous a permis développer rapidement les projets dont nous avons besoin.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Un des meilleurs marqueurs reste pour moi la baisse très significative du chômage en 6 ans. Un autre marqueur positif réside dans l'élargissement de notre majorité de projets au fil des années ce qui est assez remarquable.

Mes chers collègues, Jean Jaurès disait :

- « Le courage, c'est aller à l'idéal et de comprendre le réel ».

Je crois que Bernard Leroy, au-delà du bilan très positif de la dernière mandature, sait porter une vision de notre territoire, des orientations stratégiques qui tendent vers un idéal : la cohésion du territoire, un territoire à haute qualité de vie, l'attention particulière aux plus fragiles, leur dignité et leur émancipation, le développement durable, entre autres.

Mais Bernard porte aussi cette compréhension du réel, ce pragmatisme, cette dynamique qui nous permettent de réaliser des projets et de répondre à nos idéaux. Il évite ainsi l'écueil de l'immobilisme que peut engendrer l'idéologie.

Mes chers collègues, j'ai lu, comme vu, avec attention la brillante tribune de notre collègue de Val-de-Reuil. Décidément, briller n'est pas éclairer !

Je voterai ce soir Bernard Leroy parce qu'il incarne l'équilibre, la tempérance, la volonté, l'expérience, l'humilité, mais surtout l'esprit d'équipe et la collégialité dont se nourrit aujourd'hui le fait intercommunal et qui fait sa force !

Je vous remercie ».

Applaudissements dans la salle.

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD prononce quelques mots :

« Je remercie Hubert ZOUTU pour sa façon de présider ; avec un état d'esprit qui ressemble à ce que nous aimons, à ce que nous sommes.

Dans nos campagnes municipales, nous avons parlé de l'agglomération, de l'intercommunalité. Ce soir, nous sommes autour de Bernard LEROY, qui propose une candidature de rassemblement même si, nous l'avons bien noté, Richard JACQUET n'est pas le candidat de la division.

Pour moi, Bernard LEROY est le candidat de la diversité et de l'équilibre. Le candidat de la reconnaissance de l'intérêt communautaire et du fait communal. Les deux se nourrissent et font la vitalité du territoire.

Voter pour Bernard LEROY, c'est voter pour une gouvernance qui permet à chacun de s'impliquer en comprenant les enjeux liés à la construction de ce territoire.

Ayons, à ce sujet, de la reconnaissance pour les agents de l'agglomération qui possèdent l'expertise nécessaire pour éclairer les choix de la sphère politique.

Le taux de chômage baisse plus vite dans notre agglomération que partout ailleurs. Nous avons mené un très bon travail collégial sur l'habitat, le développement durable. Notre unité est notre force comme l'ont démontré nos votes unanimes pour refuser la fermeture du collège Pierre Mendès-France, pour lancer la fusion avec nos amis de l'ex-CCEMS ou, encore, pour valider notre PLUI-H.

Si, aujourd'hui, notre agglomération est enviée, c'est parce que nous savons nous rassembler et que nous avons une vision partagée de sa construction ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur ZOUTU donne la parole à Monsieur JAMET. Ce dernier s'exprime en ces termes :

« L'élection d'un président, n'en déplaît à Anne TERLEZ, ce n'est pas qu'une question de personne. Nous ne sommes pas dans le voisinage, mais dans la décision. Dans la stratégie.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Richard JACQUET aurait probablement pris les mêmes décisions. On ne peut pas dire que Bernard LEROY soit le seul candidat qui puisse faire avancer cette agglomération. On peut donc voter pour autre chose, autrement.

Il faut plus de débat, d'écoute, de dialogue... Plus de parité, de diversité ; plus de justice dans la répartition des moyens, des richesses, des projets. Avoir un fonctionnement plus humain. Plus juste. Avec plus de convivialité, plus de courtoisie.

Ce qui est proposé, c'est de faire les choses autrement. La logistique, c'est formidable. Mais l'environnement, c'est bien aussi.

Pour conclure en trois points :

- Il n'y a pas de sauveur suprême. L'agglomération vivra, quel que soit son président.*
- Ne pas se servir, mais servir. Ce Président sera au service de tous.*
- Il faudra agir dans la cohérence. Et non au coup par coup, avec une gestion ponctuelle des événements.*

Richard JACQUET propose une vision sur le long terme ».

Quelques applaudissements dans la salle.

Monsieur CHARLIER présente son point de vue :

« Les maires des grandes communes se sont exprimé. Il est bon, me semble-t-il, que le maire d'une petite commune parle à son tour. Car nous, maires de communes rurales, nous jouerons un rôle dans le développement durable, dans la transition écologique, agricole et énergétique. N'oublions pas que la moitié des délégués provient de territoires ruraux ou péri-urbains.

A titre personnel, je soutiendrai Bernard LEROY car il a toujours travaillé dans la concertation et le dialogue ; partageant le pouvoir avec tout le monde.

Le président qui sera élu ne pourra pas faire abstraction des petites communes ».

Quelques applaudissements dans la salle.

A son tour, Monsieur LEJEUNE prend la parole :

« Dans La Dépêche de cette semaine, nous avons pu lire une tribune libre signée par un de nos collègues, dans laquelle ce dernier a parlé de l'ex-Communauté de communes Eure Madrie Seine comme, je cite, « d'une cousine désargentée ».

Je conteste formellement les propos tenus par cet élu. Le ratio Epargne/Recette n'a pas cessé de croître jusqu'à la fusion. Et, lors de cette fusion, l'ex-CCEMS a apporté un résultat positif à hauteur de 7 millions d'euros. Merci d'en prendre note. En ce qui me concerne, je soutiendrai Bernard LEROY ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur DUFOUR prend la parole :

« Dans ce projet pour notre territoire, je ne veux pas que l'on oublie les services à la personne. Nous avons créé, en 2015, un Centre intercommunal d'action sociale qui gère l'aide à domicile. Bon an mal an, ce sont entre 105 et 110 000 heures de travail qui sont effectuées par une centaine d'agents pour accompagner 130 bénéficiaires. Durant l'épisode de coronavirus, ces agents ont répondu présent et ont effectué un travail formidable.

N'oublions pas, non plus, les services Enfance-Jeunesse et Petite enfance dans lesquels travaillent entre 70 et 80 animateurs.

Eux aussi font un travail formidable et rendent un très grand service aux familles.

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

Les budgets cumulés de ces directions représentent plusieurs millions d'euros. C'est une richesse. Ne l'oublions pas ».

Quelques applaudissements dans la salle.

Monsieur ZOUTU donne la parole à Monsieur MOGLIA. Ce dernier déclare :
« Mes chers Collègues.

Non, je ne crois pas que nous sommes interchangeable. Chacun est unique, avec ses qualités et ses talents, et parfois ses lacunes.

Et, chacun doit avoir conscience de ses possibilités, de ses qualités, de ce qu'il peut apporter à l'Agglo ; Mais aussi être conscient de ses limites.

C'est l'un des rôles du Président de permettre à chacun de s'exprimer, de donner le meilleur de lui-même, pour apporter sa pierre à la construction de l'Agglo.

On peut aussi être reconnaissant à celui qui vous a aidé et qui bien assuré sa mission.

Je souhaite exprimer mes remerciements, nos remerciements, à Bernard LEROY pour les 6 belles années que nous avons passées ensemble pendant le mandat précédent ; 6 années excellentes pour l'Agglo.

Six années où, malgré des difficultés ponctuelles, le Président a su nous insuffler à tous, Élus et Personnels, l'envie de travailler ensemble, le désir de bien faire et celui de réussir.

La réussite de l'Agglo, nous la devons, notamment, à la personnalité de Bernard LEROY, à sa façon d'être, à sa façon de montrer le chemin et de nous motiver.

Aujourd'hui, nous avons devant nous 6 années qui seront moins florissantes, sur le plan économique et financier, en raison de la pandémie qui nous frappe.

Il est sûr que nous devons faire face à ses conséquences, humaines et économiques. Les 6 années qui viennent seront moins faciles, et notre marge de manœuvre sera plus réduite.

Donc, il va nous falloir être : ouverts aux changements, innovants, réactifs, pragmatiques et efficaces ; pour savoir prendre les bonnes décisions, et les appliquer.

Au cours des 6 années écoulées, Bernard LEROY a montré qu'il était à la hauteur de la situation.

Nul doute qu'il le sera toujours pour les 6 ans qui viennent.

C'est pourquoi je lui apporte mon soutien et je vous appelle à lui apporter vos suffrages.

Bernard LEROY est « le » Président qui sera le « Bon Homme » à la bonne place.

Je vous remercie ».

Applaudissements dans la salle.

Madame SANCHEZ s'exprime à son tour :
« Qu'est-ce qui sera important dans les années à venir ? L'utilisation du foncier ; la transition agricole. Il faudra choisir entre la logistique et le chou de Martot. Nous devons faire un pas de côté pour réfléchir. Faire autrement.

On a beaucoup parlé de la santé. De l'industrie pharmaceutique.

La crise du Covid-19 a démontré le besoin de nature. Notre territoire, avec sa nature omniprésente, ses espaces verts doit miser sur la sanctuarisation pour redéfinir l'identité de l'agglomération autour de ses villages, de leurs commerces, en bâtissant de nouveaux projets urbains axés sur la convivialité.

Ce qui pouvait, au départ, passer pour un handicap, doit devenir un atout ».

Quelques applaudissements.

Monsieur ORTEGA présente son analyse :

« Je tiens à remercier Richard JACQUET. Car s'il n'avait pas annoncé sa candidature, nous n'en serions pas à cet échange, à cette confrontation des projets.

Il nous faudra bâtir un projet de territoire qui accueille tout le monde et, notamment, nos amis et collègues de l'ex-CCEMS.

Il faudra également respecter les équilibres. Dans ce que propose Richard JACQUET, nous avons une gouvernance, la parité, la représentation équitable de tout le territoire, l'équilibre des sensibilités politiques.

Merci, Richard, pour cette initiative, pour cette candidature, pour ce projet ».

Quelques applaudissements.

Aucun élu ne souhaitant prendre la parole, Monsieur ZOUTU lance les opérations de vote. Madame DESLANDES et Monsieur BAYART assument le rôle de scrutateurs.

Il est procédé aux opérations de vote. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Monsieur Bernard LEROY : 69 voix.

Monsieur Richard JACQUET : 26 voix.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Aucune.

Monsieur Bernard LEROY est élu Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Applaudissements nourris dans la salle.

Installé dans sa fonction de Président, Monsieur LEROY déclare :

« Merci à vous tous, qui me témoignez aussi largement votre confiance.

Je remercie également Richard JACQUET d'avoir suscité le débat et d'avoir avancé ses propositions. Je suis convaincu que nous avons toujours besoin de nous améliorer. Lui et moi,

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

nous tous, nous partageons la même passion pour l'intercommunalité. Alors nous allons continuer à travailler, ensemble, durant cette mandature.

En attendant, je vous propose une suspension de séance d'une durée de 45 mn. Nous allons nous restaurer et nous reprendrons avec l'élection des Vice-présidents, dans un souci de rassemblement et de juste représentativité ».

2020-82 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de créer 15 postes de Vice-président(e)s.

2020-83 - ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE - Election des Vice-Présidents

Monsieur LEROY passe en revue les différentes instances de décision et de concertation mises en place au sein de l'Etablissement public de coopération intercommunale :

« Nous allons procéder à l'élection des Vice-présidents et, dans un second temps, à l'élection des autres membres du Bureau.

Le Bureau, c'est le cœur battant de notre agglomération puisqu'y siègent les 60 maires, les Vice-présidents et des élus qui ne sont pas maires mais qui occupent une fonction. On y prend des décisions de bureau qui ne font pas débat ; on y discute de projets structurants à mettre en œuvre sur le territoire et, enfin, on y valide l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Les commissions thématiques sont ouvertes à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux conseillers municipaux qui ne sont pas délégués communautaire. Elles se réunissent en tant que besoin, organisent les programmes de travaux et émettent des propositions, des suggestions, qui seront éventuellement reprises par le Conseil communautaire.

La Conférence des maires, quant à elle, regroupe les 60 maires de l'agglomération. Elle ne délibère pas. C'est un organe de discussion, de concertation, dans lequel chaque maire peut évoquer ses préoccupations. On y parle de tous les sujets que les maires souhaitent aborder.

Enfin, la Conférence des Présidents est ouverte aux 15 Vice-présidents et se réunit, quand il le faut, pour discuter de politique générale.

Je vous propose donc de procéder à l'élection de 15 Vice-présidents qui représentent l'ensemble du territoire et des sensibilités. Vous me ferez remarquer qu'il n'y a que trois femmes sur les 15 Vice-présidents proposés. Ce chiffre tient au fait que seules 11 femmes ont été élues maires dans les 60 communes que compte l'agglomération. Et même si je me réjouis que ce soit beaucoup mieux qu'en 2014, le ratio proposé tient compte de leur représentativité. L'agglomération compte 18 % de femmes maires. Le Bureau en comptera 20 % ; soit 3 sur 15. Nous respectons la représentativité du corps électoral que nous constituons. A la prochaine mandature, je ne doute pas que cela progressera encore ».

Monsieur LEROY évoque ensuite le déroulement des opérations de vote. Afin de gagner du temps, Monsieur JAMET suggère que les votes soient immédiatement lancés dès que le dépouillement commence. Ce mode opératoire est validé.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 12 blancs et 5 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 4

Monsieur PRIOLLAUD est élu avec 79 voix.

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 33 blancs et 13 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

Monsieur JAMET est élu avec 50 voix.

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 14 blancs et 4 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 78
Majorité absolue : 40

Madame TERLEZ est élue avec 78 voix.

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 9 blancs et 5 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Monsieur LEJEUNE est élu avec 82 voix.

ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 16 blancs et 3 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 74
Majorité absolue : 38

Monsieur MOGLIA est élu avec 74 voix.

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 12 blancs et 2 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Monsieur CHAMBON est élu avec 82 voix.

ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 9 blancs et 3 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Madame BREEMEERSCH est élue avec 84 voix.

ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 9 blancs et 3 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Monsieur CHARLIER est élu avec 84 voix.

ELECTION DU 9ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 10 blancs et 1 nul
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43

Madame LENFANT est élue avec 85 voix.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

ELECTION DU 10ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 13 blancs
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 83
Majorité absolue : 42

Monsieur LE FUR est élu avec 83 voix.

ELECTION DU 11ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 6 blancs et 1 nul
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 89
Majorité absolue : 45

Monsieur ZOUTU est élu avec 89 voix.

ELECTION DU 12ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 9 blancs et 1 nul
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 86
Majorité absolue : 44

Monsieur DUFOUR est élu avec 86 voix.

ELECTION DU 13ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 11 blancs et 1 nul
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Monsieur BIDAULT est élu avec 84 voix.

ELECTION DU 14ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 15 blancs
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Monsieur LE DIGABEL est élu avec 71 voix.

ELECTION DU 15ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 26 blancs et 7 nuls
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 32

Monsieur JACQUET est élu avec 63 voix.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil communautaire proclame les conseillers communautaires suivants élus :

- Monsieur PRIOLLAUD en qualité de 1^{er} vice-président
- Monsieur JAMET en qualité de 2^{ème} vice-président
- Madame TERLEZ en qualité de 3^{ème} vice-présidente
- Monsieur LEJEUNE en qualité de 4^{ème} vice-président
- Monsieur MOGLIA en qualité de 5^{ème} vice-président
- Monsieur CHAMBON en qualité de 6^{ème} vice-président
- Madame BREEMEERSCH en qualité de 7^{ème} vice-présidente
- Monsieur CHARLIER en qualité de 8^{ème} vice-président
- Madame LENFANT en qualité de 9^{ème} vice-présidente
- Monsieur LE FUR en qualité de 10^{ème} vice-présidente
- Monsieur ZOUTU en qualité de 11^{ème} vice-président
- Monsieur DUFOUR en qualité de 12^{ème} vice-président
- Monsieur BIDAULT en qualité de 13^{ème} vice-président
- Monsieur LE DIGABEL en qualité de 14^{ème} vice-président
- Monsieur JACQUET en qualité de 15^{ème} vice-président

Enfin le Conseil communautaire installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

2020-84 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Détermination du nombre des autres membres du bureau communautaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de fixer à 61 le nombre de membres du Bureau communautaire auquel s'ajoutent Monsieur le Président et les 15 vice-Présidents.

2020-85bis - ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE - Election des autres membres du bureau communautaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, il est procédé aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents. A l'appel de son nom, chaque conseiller communautaire a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants pour tous les membres du bureau :

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 96
Majorité absolue : 49

Tous les membres du Bureau sont élus avec 96 voix.

- M. Franck BAUMANN
- Mme Yvonne BERGER
- M. Jean-Philippe BRUN
- M. Patrick COLLET
- M. Didier DAGOMET
- M. Alexandre DELACOUR
- M. Philippe DOOM
- M. Jean-Claude DUPLOUIS
- M. Jean-Luc FLAMBARD
- M. Gildas FORT
- M. Pierrick GILLES
- M. Jacky GOY
- M. Eric JUHEL
- M. Pascal JUMEL
- Mme Laurence LAFFILLE
- M. Pascal LEMAIRE
- M. Fernand LENOIR
- M. Denis NOËL
- M. Patrice PHILIPPE
- M. Hervé PICARD
- Mme Laetitia SANCHEZ
- Mme Annick VAUQUELIN
- M. Max GUILBERT
- M. Daniel JUBERT
- M. Charles SAVY
- M. Philippe BODINEAU
- Mme Catherine DUVALLET
- Mme Caroline ROUZEE
- M. David POLLET
- Mme Janick LEGER
- M. Jean Pierre CABOURDIN
- Mme Fadilla BENAMARA
- M. Frédéric ALLOT
- M. Jérémy THIREZ
- M. Georgio LOISEAU
- M. Joris BENIER
- Mme Nicole LABICHE
- M. Ousmane N'DIAYE
- Mme Liliane BOURGEOIS
- M. Philippe COLLAS
- M. Pierre MAZURIER
- M. Jean-Claude COURANT
- M. Eric LARDEUR
- M. Patrick MAUGARS
- M. Dominique MEDAERTS
- M. Alain THIERRY
- M. Jean-Michel DERREY
- M. François VIGOR
- Mme Sylvie LANGEARD
- M. Arnaud LEVITRE

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

- Mme Florence LAMBERT
- M. Didier GUERINOT
- Mme Nadine LEFEBVRE
- M. Jean-Pierre DUVERE
- M. Hervé GAMBLIN
- M. Daniel BAYART
- M. Dominique SIMON
- M. Jacques LECERF
- M. José PIRES
- Mme Odile HANTZ
- M. Serge MARAIS

2020-86 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Charte de l'élu local

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire prend connaissance de la charte de l'élu local.

2020-87 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du Conseil communautaire au Président - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire délègue au Président les attributions suivantes de gestion courante des affaires de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, ne relevant pas directement du Bureau :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'agglomération Seine-Eure utilisées par les services communautaires ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- Prendre toutes les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services, ce seuil est fixé par avis publié au JORF, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toutes les décisions, hors approbation des programmes et des enveloppes prévisionnelles dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre, concernant la préparation du choix du titulaire des marchés publics ou accords-cadres supérieurs au seuil précité ;
- Souscrire des abonnements ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter, au nom de la Communauté d'agglomération Seine-Eure les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération Seine-Eure dans les actions intentées contre elle ;
- Signer les conventions de groupement de commandes ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 50 000 € ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Exercer, à la demande et sur délégation de la commune concernée, ou bien lorsque la Communauté d'agglomération Seine-Eure est compétente de plein droit, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- Créer les régies et les sous régies comptables nécessaires au fonctionnement des

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

- services communautaires ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Accepter les actions de sponsoring pour toutes les activités de la Communauté d'agglomération ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- Exercer au nom de la Communauté d'agglomération Seine-Eure le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'urbanisme ;
- Solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement des opérations d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services ;
- Valider les opérations programmées dans le cadre du Programme intégré des fonds européens dit Axe FEDER ;
- Signer l'ensemble des actes relatifs à l'intervention des différents concessionnaires ;
- Indemniser les tiers des préjudices subis à la suite d'opérations menées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- Régler les conséquences financières et /ou techniques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 auprès des co-contractants de la Communauté d'agglomération ;
- Autoriser le personnel de la collectivité à utiliser son droit à la formation ;
- Autoriser l'accueil et la gratification de stagiaires au sein des services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- Signer les conventions de mise à disposition du personnel ;
- Adhérer à des organismes divers à l'exception d'un autre établissement public ;
- Signer les conventions avec d'autres collectivités locales, syndicats et organismes divers dans le domaine de la viabilité hivernale, des transports scolaires et de la fourniture d'eau potable ;
- Signer les conventions de mise à disposition de terrains, de locaux et de matériel ;
- Verser les subventions aux particuliers dans le cadre des actions menées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- Mobiliser les lignes de trésorerie sans limite de montant ;
- Opter ou non à la Taxe sur la Valeur ajoutée pour les activités ou immeubles soumis à la TVA par option ;
- Signer, avec les associations, des conventions dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse ;
- Signer, avec les communes, les conventions permettant de fournir des repas pour les enfants et les animateurs fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement ;
- Rembourser les sommes versées indûment par les entreprises au titre du Versement transport ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- Solliciter, pour les opérations poursuivies pour le compte de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, les autorisations de défrichements, les autorisations et déclarations faites au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement) ;
- Signer les conventions de servitudes ;
- Approuver les calendriers d'ouverture dominicale des commerces des communes-membres
- Signer les projets urbains partenariaux ;
- Signer les baux relatifs aux droits de pacage, de pêche ou de chasse sur les terrains appartenant à la Communauté d'agglomération ;
- Adopter les différents règlements intérieurs des équipements ou services de la Communauté d'agglomération ;
- Décider la cession ou l'acquisition de biens immobiliers lorsque le conseil communautaire a auparavant autorisé la signature d'une promesse de vente ou d'un compromis de vente de ce bien.

Le Conseil communautaire dit également :

<p>Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020</p>

- que ces décisions pourront être signées, en l'absence ou en cas d'empêchement du Président, par les personnes disposant d'une délégation de signature ;
- que les décisions prises en application de ces délégations donneront lieu à une communication au conseil de communauté.

2020-88 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire délègue au Bureau les attributions suivantes de gestion courante des affaires de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, ne relevant pas directement du Président :

- Autoriser les garanties d'emprunts dans le cadre des programmes de construction ou d'amélioration de logements locatifs qui répondent aux objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) ;
- Accorder les subventions versées aux commerçants et artisans dans le cadre des dispositifs Opération Collective de Modernisation (OCM) et Opération Urbaine Collective (OUC) ;
- Accorder les subventions versées aux associations locales de commerçants et artisans qui présentent un intérêt pour l'animation commerciale et artisanale du territoire (Unions Commerciales et Artisanales, etc...) ;
- Accorder les subventions versées aux associations et groupements d'intérêt public ;
- Conclure les conventions de maîtrise d'ouvrage unique, de co-maîtrise d'ouvrage et de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- Signer les conventions relatives à l'organisation de spectacles et d'événements festifs et populaires ;
- Prendre les décisions concernant les avis relatifs à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme, qu'il s'agisse des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Plans d'occupation des sols (POS) du territoire communautaire ou des territoires voisins et des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), des Programmes locaux de l'habitat (PLH), ou des Plans de déplacement urbain (PDU) des territoires voisins pour lesquels le délai d'expression est de 3 mois à compter de la réception du dossier ;
- Prendre les décisions concernant les avis sur la modification, la modification simplifiée des documents d'urbanisme, qu'il s'agisse des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Plans d'occupation des sols (POS) du territoire communautaire ou des territoires voisins et des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), des Programmes locaux de l'habitat (PLH), ou des Plans de déplacement urbain (PDU) des territoires voisins pour lesquels le délai d'expression est de 1 mois (soit à compter de la réception du dossier, soit dans le cadre d'une enquête publique) ;

Le Conseil dit également que les décisions prises en application de ces délégations donneront lieu à une communication au Conseil de communauté.

2020-89 - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - ADMINISTRATION GENERALE - Indemnités de fonction des élus - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** :

- de constituer l'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction des élus communautaires par l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants (145 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et par 15 indemnités de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants (66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique),
- de répartir cette enveloppe entre Monsieur le Président et les élus communautaires qui ont reçu une délégation de fonction de la part de Monsieur le Président de la façon suivante :
 - o Le Président : 10,49 % de l'enveloppe mensuelle totale,
 - o Le Président délégué : 5,351 % de l'enveloppe mensuelle totale,

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

- Les Vice-Présidents (14 élus) : 25,688 % de l'enveloppe mensuelle totale,
- Les Vice-Présidents délégués (39 élus) : 44,262 % de l'enveloppe mensuelle totale,
- Les membres (22 élus) : 12,061 % de l'enveloppe mensuelle totale.

Le Conseil dit également que Monsieur le Président percevra son indemnité de fonction à partir du 9 juillet 2020, date de son élection et que les autres élus percevront leurs indemnités de fonction à partir de la date à laquelle les arrêtés de délégation de fonction seront rendus exécutoires.

**RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES
INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX ÉLUS**

<u>Le Président :</u> - Monsieur LEROY	10,49 % de l'enveloppe mensuelle totale
<u>Le Président délégué :</u> - Monsieur PRIOLLAUD	5,351 % de l'enveloppe mensuelle totale
<u>Les Vice-Présidents :</u> - Marc-Antoine JAMET - Anne TERLEZ - Jean-Marie LEJEUNE - Jean-Marc MOGLIA - Christophe CHAMBON - Nathalie BREEMEERSCH - François CHARLIER - Marie-Joëlle LENFANT - Yann LE FUR - Hubert ZOUTU - René DUFOR - Jacky BIDAULT - Joël LE DIGABEL - Richard JACQUET	25,688 % de l'enveloppe mensuelle totale
<u>Les Vice-Présidents délégués :</u> - Max GUILBERT - Daniel JUBERT - Sylvie LANGEARD - Philippe BODINEAU - Catherine DUVALLET - Caroline ROUZEE - David POLLET - Janick LEGER - Jean Pierre CABOURDIN - Charles SAVY - Fadilla BENAMARA - Frédéric ALLOT - Jérémy THIREZ - Georgio LOISEAU - Joris BENIER - Nicole LABICHE - Ousmane N'DIAYE - Liliane BOURGEOIS - Philippe COLLAS - Pierre MAZURIER - Jean-Claude COURANT - Eric LARDEUR - Patrick MAUGARS - Dominique MEDAERTS - Alain THIERRY	44,262 % de l'enveloppe mensuelle totale

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Michel DERREY - François VIGOR - Arnaud LEVITRE - Florence LAMBERT - Didier GUERINOT - Nadine LEFEBVRE - Jean-Pierre DUVERÉ - Hervé GAMBLIN - Daniel BAYART - Dominique SIMON - Jacques LECERF - José PIRES - Odile HANTZ - Serge MARAIS 	
<p><u>Les membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick COLLET - Denis NOEL - Jean-Luc FLAMBARD - Eric JUHEL - Fernand LENOIR - Alexandre DELACOUR - Annick VAUQUELIN - Pierrick GILLES - Didier DAGOMET - Jean-Philippe BRUN - Pascal LEMAIRE - Philippe DOOM - Jacky GOY - Laurence LAFFILLE - Pascal JUMEL - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Gildas FORT - Franck BAUMANN - Yvonne BERGER - Patrice PHILIPPE - Jean-Claude DUPLOUIS 	12,061 % de l'enveloppe mensuelle totale

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur NANIYOUULA a informé le Conseil communautaire que les Conseillers communautaires peuvent prétendre à une indemnité. En effet la Loi dispose que le Conseil communautaire peut voter, s'il le désire, l'indemnisation des Conseillers communautaires qui ne sont ni Présidents, ni vice-Présidents, ni vice-présidents délégués, ni membres du Bureau. Cette indemnisation est prévue « hors enveloppe » de celle attribuée aux Présidents et Vice-présidents.

Monsieur NANIYOUULA a proposé que le versement de cette indemnité soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Monsieur LEROY a pris note de cette disposition dont il ne connaissait pas la teneur dans la mesure où l'agglomération n'a passé le cap des 100 000 habitants que très récemment. La suggestion de Monsieur NANIYOUULA sera donc étudiée et une décision sera rendue rapidement.

2020-90 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Commission d'appel d'offres permanente - Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres permanente :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de

Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020
--

Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2020, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

2020-91 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Commission de délégation de services publics - Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de fixer, comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de services publics :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2020, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

2020-92 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Commission consultative des services publics locaux - Désignation des membres

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne les membres de cette commission dont la composition est fixée comme suit :

Membres titulaires :

- Yann LE FUR
- Jean-Pierre DUVERE
- Daniel JUBERT
- Fadilla BENAMARA
- José PIRES

Membres suppléants :

- Alain THIERRY
- Jacky BIBAULT
- Jean-Marc MOGLIA
- Florence LAMBERT
- Jean-Pierre CABOURDIN

Représentants des associations :

- Union Départementale des Associations Familiales
- E.N.L (Entente Natation de Louviers)
- UFC « Que choisir » de l'Eure
- Ice Skating Club Louviers
- Les Loups Hockey' Eure
- Asso Seine Apure
- Association des usagers des transports Eure-Seine

Pourront également faire partie de ladite Commission à titre consultatif :

- Les personnalités désignées en raison de leurs compétences dans la matière faisant l'objet de la délégation de service public,
- Un ou plusieurs agents de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

2020-93 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Election des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire procède, à l'unanimité, à l'élection des 8 délégués communautaires. Pour chaque délégué, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96
- A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 96
- Majorité absolue : 49

Sont élus au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale:

- M. Albert NANIYOULA : 96 voix.
- M. Jean-Marie LEJEUNE : 96 voix.
- Mme Laurence LAFFILLE : 96 voix.
- Mme Nadine LEFEBVRE : 96 voix.
- Mme Anne TERLEZ : 96 voix.
- M. René DUFOUR : 96 voix.
- Mme Maryline DESLANDES : 96 voix.
- Mme Odile HANTZ : 96 voix.

2020-94 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne :

8 titulaires conseillers communautaires :

- Jean-Marc MOGLIA
- Christophe CHAMBON
- François CHARLIER
- Marie-Claude MARRIEN
- Sylvie LANGEARD
- Richard JACQUET
- Bernard LEROY
- Georgio LOISEAU

1 suppléant conseiller communautaire :

- Joris BENIER

7 titulaires représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme sur le territoire de l'agglomération :

- Karine PETITEAU
- Mme MOUTARDE
- Sophie BREBAN
- Hervé PICARD
- Valérie PETIT
- Laurence LAFFILLE
- Cédric LECERF

1 suppléant représentant des activités, professions, organismes intéressés au tourisme sur le territoire de l'agglomération :

- François HUYGUES

2020-95 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

mixte de gestion de la base de plein-air et de loisirs de Léry-Poses

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne 14 représentants :

Le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

- Bernard LEROY

Douze élus communautaires titulaires :

- Joris BENIER
- Fadilla BENAMARA
- Jacky BIDAULT
- Christophe CHAMBON
- François CHARLIER
- René DUFOUR
- Marc-Antoine JAMET
- Joël LE DIGABEL
- Yann LE FUR
- Georgio LOISEAU
- Pierre MAZURIER
- Anne TERLEZ

Douze élus communautaires suppléants :

- Nathalie BREEMEERSCH
- Jean-Jacques COQUELET
- Anne-Sophie DE BESSES
- Maryline DESLANDES
- Hervé GAMBLIN
- Max GUILBERT
- Richard JACQUET
- Florence LAMBERT
- Eric LARDEUR
- Marie-Joëlle LENFANT
- Jean-Marc MOGLIA
- José PIRES

Un délégué (non élu communautaire) :

- Patrick MADROUX

2020-96 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Election et désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Pôle métropolitain Rouen Seine Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués métropolitains :

Délégués titulaires :

- Nathalie BREEMEERSCH
- Janick LEGER
- Daniel BAYART
- Odile HANTZ
- Jérémy THIREZ
- Richard JACQUET
- Marc-Antoine JAMET
- Jean-Pierre DUVERE
- Bernard LEROY
- Arnaud LEVITRE

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

- Christophe CHAMBON
- Hubert ZOUTU
- Jean-Marc MOGLIA
- François-Xavier PRIOLLAUD
- Anne TERLEZ
- François CHARLIER

Délégués suppléants :

- Florence LAMBERT
- Jean-Philippe BRUN
- Hervé GAMBLIN
- Eric LARDEUR
- Jean-Michel DERREY
- Didier GUERINOT
- Jean-Luc FLAMBARD
- Max GUILBERT
- François VIGOR
- Patrick MAUGARS
- Marie-Joëlle LENFANT
- Liliane BOURGEOIS
- Laetitia SANCHEZ
- Sandrine CALVARIO
- Georgio LOISEAU
- Frédéric ALLOT

2020-97 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Election et Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire procède à l'élection de :

Six représentants au sein de l'assemblée générale :

- François CHARLIER
- Odile HANTZ
- Jacques LECERF
- Bernard LEROY
- Richard JACQUET
- Anne TERLEZ

Trois administrateurs qui siégeront au conseil d'administration :

- François CHARLIER
- Bernard LEROY
- Anne TERLEZ

2020-98 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne quatre membres titulaires et quatre membres suppléants qui représenteront la Communauté d'agglomération Seine-Eure au sein du syndicat :

Quatre délégués titulaires :

- Sandrine CALVARIO
- Marie-Joëlle LENFANT
- Ousmane N'DIAYE
- Bernard LEROY

<p>Accusé de réception en préfecture 027-200089456-20200720-CRC0720-AU Date de télétransmission : 20/07/2020 Date de réception préfecture : 20/07/2020</p>

Quatre délégués suppléants :

- Liliane BOURGEOIS
- François CHARLIER
- Jean-Pierre DUVERE
- Jean-Marc MOGLIA

2020-99 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale du Syndicat mixte de Gestion de la Seine Normande

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne :

- Monsieur Bernard LEROY, en tant que délégué titulaire,
 - Monsieur Yann LE FUR, en tant que délégué suppléant,
- pour représenter la collectivité au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande.

2020-100bis - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne les élus suivants pour représenter la Communauté d'agglomération Seine-Eure au sein du conseil syndical du SERPN :

Commune :	Titulaire :	Suppléant-e :
Le Bec Thomas	Jean-Luc FLAMBARD	Joris SOENEN
Saint Cyr la Campagne	Raoul JOUET	Gaëlle TAVENNEC
Saint Didier des Bois	Jacky GOY	Michel MORISSE
Saint Germain de Pasquier	Laurence LAFILLE	Jean-Charles CHOMBART
Vraiville	Hervé GAMBLIN	Marcel MEHEUSE
La Harengère	Hervé BOULAND	Patrick LE SUEUR
La Saussaye	Karine LEBLOND	Lionel CHOLLET
Mandeville	Dominique MEDAERTS	Jean-Paul JOURDAIN

2020-101 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Adoption des comptes de gestion 2019

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'**unanimité**, le Conseil communautaire adopte les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice comptable 2019 pour :

- le budget principal,
- les budgets annexes Eau, Assainissement, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Activités économique, Gendarmerie, Réseau chaleur, Lotissements Aménagement des zones et parc d'activités, Opérations du PLH, Ecoparc IV, Eco quartier Louviers.

2020-102 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, **par 83 voix POUR et 12 abstentions**, le Conseil communautaire :

- procède à l'adoption des comptes administratifs 2019 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ou d'exploitation, ainsi que par chapitre et opération en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés à la présente délibération ;
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes eau potable, assainissement, SPANC, transports, crèches d'entreprises, activités économiques, gendarmerie, réseau de chaleur, aménagement des PA et ZA et PLH opérations d'urbanisme, Ecoparc IV et Eco quartier Louviers ;
- dit que l'affectation comptable des résultats issus de la gestion comptable sera reprise dans le cadre de la décision modificative budgétaire N2-2020.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Au terme de la gestion 2019, l'agrégation des budgets affiche **un résultat de clôture de (+) 4,047 millions d'euros.**

La décomposition de ce résultat est la suivante :

En section de fonctionnement.

Les ressources courantes affichent un niveau de réalisation arrêté à 116,483 millions, soit un écart défavorable de (-) 1,7 millions d'euros par rapport au vote, représentant (-) 1,44%.

Les dépenses sont constatées pour un montant de 95,511 millions d'euros, soit des crédits à annuler à hauteur de (-) 3,2 millions d'euros, représentant (-) 3,35%.

Mécaniquement, avec des crédits annulés plus importants en dépenses qu'en recettes, le transfert à la section d'investissement (épargne brute) est bonifié à hauteur de (+) 1,5 millions d'euros pour atteindre 20,972 millions d'euros (dont 15,304 millions d'euros au titre du budget principal), soit un taux d'épargne (résultat/ressources) de 19,30 % pour cet exercice comptable.

La capacité d'autofinancement ou épargne nette, ressort à 17,117 millions d'euros après déduction de l'amortissement de la dette de 3,855 millions d'euros (dont 13,703 millions d'euros au titre du budget principal).

En section d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 60,5 millions d'euros contre une autorisation de 88 millions d'euros soit un taux de réalisation d'environ 69%, hors restes à réaliser.

Au titre des recettes d'investissement, les subventions d'équipement perçues sur l'exercice à hauteur de 7,5 millions d'euros contre une prévision votée à 26 millions d'euros, affichent un taux de réalisation d'environ 29%.

Les ressources propres d'investissement sont réalisées à hauteur de 6,7 millions, soit (-) 1,7 millions d'euros en deçà de la prévision votée.

Globalement, l'écart réalisation / prévision de la section d'investissement présente un résultat net positif de (+) 2,5 millions d'euros, qui vient abonder le résultat issu de la section de fonctionnement calculé à (+) 1,5 millions d'euros.

Le résultat comptable avant intégration des restes à réaliser, portant sur les seuls crédits gérés hors autorisation de programme et crédit de paiement [AP-CP] **est donc arrêté à (+) 4 millions d'euros.**

Les soldes de gestion calculés par budget (hors budgets de lotissement) peuvent être présentés de la manière suivante :

	Budget autofinancés				Budgets subventionnables					Total
	Principal	Eau *	Assai	SPANG *	Transports *	Crèches *	Act Eco *	Gendarmerie	Réseau chaleur	
Fonctionnement										
Ressources courantes	94 724	2 034	7 025	81	10 800	188	943	657	31	116 483
Dépenses courantes	78 670	662	4 817	149	8 650	28	333	23	-	93 332
Epargne de gestion *	16 054	1 371	2 208	- 68	2 150	160	610	634	31	23 151
Frais Financiers	749	282	651	-	1	28	89	391	8	2 199
Epargne brute *	15 304	1 089	1 557	- 68	2 150	132	522	243	23	20 952
Taux d'épargne	16,16%	53,54%	22,16%		19,90%	81,00%	55,31%	37,05%	73,39%	17,99%
Amortissement Dette	1 601	328	1 445	-	28	54	137	241	20	3 855
Epargne nette*	13 703	761	111	- 68	2 122	78	384	3	3	17 096
Investissement										
Ressources définitives	6 052	-	227	-	333	6	39	-		6 657
Dépenses Equipement	34 589	1 660	6 474	47	6 288	-	5 863	5 568		60 490
Subvention Equipement	3 375	181	3 087	146	397	-	-	270		7 456
Antérieur Reporté	12 895	1 152	291	- 19	3 113	77	1 516	8 835	13	27 873
Emprunt de l'exercice		700	2 655	-	-	-	2 100	-		5 455
Résultat	1 436	1 133	- 104	12	- 322	162	- 1 824	3 539	15	4 047

Section de Fonctionnement

Les ressources courantes :

Recettes Fiscales, 74,3M€.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » présente un taux d'exécution proche du 100% avec une réalisation à hauteur de 74,3 millions d'euros. Ce sont le budget principal, pour la fiscalité d'entreprises, et le budget transports, pour le versement mobilité qui alimentent ce chapitre et enregistrent respectivement un niveau de recettes arrêté à 67,1 millions d'euros et 7,2 millions d'euros.

Le chapitre 74 « Dotations budgétaires », affiche un niveau de perception réalisé de 23,9 millions d'euros, soit (+) 819 mille euros au-delà de la prévision budgétaire.

Le budget assainissement participe à ce dépassement à hauteur de (+) 408 mille euros identifiés sur les primes pour épuration et le budget transports représente (+) 405 mille euros attribués au subventionnement du transport scolaire par la Région.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » conclut l'exercice 2019 à 2,25 millions d'euros, soit un taux de réalisation calculé à 120%, représentant (+) 381 mille euros. Ce sont les indemnités journalières sur le budget principal qui contribuent largement à ce résultat pour un montant de (+) 356 mille euros.

Les produits de gestion (produits de service et d'exploitation du domaine regroupant les chapitres 70, 75 et 77) comptabilisent 15,9 millions d'euros à la fin de l'exercice 2019 et affichent un taux d'exécution calculé à 90,6%, soit (-) 1,65 millions d'euros par rapport à la prévision. Les chapitres 70 et 77 en sont à l'origine, respectivement à hauteur de (-) 882 mille euros et (-) 825 mille euros.

Dans le détail, au titre du chapitre 70 « Produits de services et du domaine », le budget principal pèse pour 175 mille euros localisés sur les recettes usagers et les recettes filières, le budget eau potable pour 213 mille euros sur les surtaxes, le budget assainissement pour 297 mille euros sur les redevances assainissement et le budget activités économiques pour 188 mille euros sur les loyers start-up. Au final, le chapitre 70 présente un taux d'exécution de 92,9%.

Concernant le chapitre 77 « Produits exceptionnels », l'écart affiché, tous budgets confondus, relève exclusivement de crédits ouverts pour des écritures techniques et réglementaires de régularisation de rattachement de charges. Neutralisé de ces mouvements comptables, le taux d'exécution du chapitre 77, flirte avec le taux plein.

Enfin, initiée à la mi-2018, la politique d'escompte portée par l'agglomération sur une première

Procès-verbal de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

année pleine, permet de constater 135 mille euros de produits financiers au chapitre 76.

Globalement les ressources courantes 2019 de l'Agglomération présentent un niveau de recettes consolidées arrêté à 116,5 millions d'euros et un taux d'exécution de 99,6%.

Consolidation chapitre	Fonctionnement			taux exécution
	Consolidation		Recettes	
	voté	réalisé	rar	
013 - Atténuation de charges	1 871	2 252	- 381	120,3%
70 - Produits de services et du domaine	12 365	11 482	882	92,9%
73 - Produits issus de la fiscalité	74 385	74 331	55	99,9%
74 - Dotations budgétaires	23 050	23 868	- 819	103,6%
75 - Produits de gestion courante	2 931	2 989	- 58	102,0%
76 - Produits financiers	91	135	- 44	148,6%
77 - Produits exceptionnels	2 252	1 427	825	63,4%
	116 945	116 484	461	99,6%

Les dépenses courantes :

Les dépenses de gestion s'établissent, à la clôture de l'exercice 2019, à 95,5 millions d'euros contre une autorisation votée à 98,7 millions d'euros, soit 3,2 millions d'euros de crédits ouverts non consommés et un taux d'exécution de 96,8%.

Le chapitre 011 « Achats et Prestations » affiche en année pleine consolidée un niveau de réalisation atteignant 24,3 millions d'euros. Avec un vote arrêté à 26,3 millions d'euros, c'est donc un écart favorable de (-) 2 millions d'euros constaté à la clôture, dont (-) 1,2 millions d'euros sur le budget principal, (-) 300 mille euros sur le budget eau potable, (-) 100 mille euros sur le budget assainissement, (-) 227 mille euros sur le budget transports et (-) 150 mille euros sur le budget activités économiques.

Le chapitre 012 « Frais de personnel et assimilés » s'élève à 20,6 millions d'euros soit (-) 236 mille euros par rapport à la prévision. Cet écart favorable concerne exclusivement le budget principal, l'ensemble des mouvements constatés sur certains budgets annexes correspondant à des écritures intra-budgétaires au titre des remboursements des frais de personnel supportés par le budget principal.

Fiscalité reversée aux communes membres : 26,6 M€.

Au titre de la fiscalité reversée au chapitre 014, la consolidation des réalisations avant et après fusion atteint 30,3 millions d'euros. Toutefois, l'impact de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sur le Fonds de Péréquation Communale et Intercommunale (reprise par l'Agglomération de la partie versant du FPIC des communes classées dans les 250 premiers rangs de DSU l'année précédant la répartition du FPIC), pèse à hauteur de (+) 2,4 millions euros sur ce chapitre et le prélèvement sur les avances de fiscalité par l'Etat pour 1,3 millions d'euros. Une approche consolidée de la fiscalité reversée aux communes sous forme d'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire est arrêtée à 26,6 millions d'euros sur l'exercice 2019.

Concernant les autres dépenses de gestion, les taux d'exécution oscillant entre 97% et 98%, les autorisations de crédits sont globalement réalisées.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » conclut l'exercice à 15,3 millions d'euros, dégageant des crédits ouverts non consommés à hauteur de (-) 364 mille euros, le chapitre 66 « charges financières », calibré à 2,3 millions d'euros, atterrit à 2,2 millions d'euros et le chapitre 67 « charges exceptionnelles », à 2,9 millions d'euros.

Enfin, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » laisse apparaître un disponible d'un montant de 380 mille euros à l'issue de cet exercice.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Consolidation chapitre	Fonctionnement			taux exécution
	Consolidation		Dépenses	
	voté	réalisé	rar	
011 - Charges à caractère général	26 314	24 302	2 012	92,4%
012 - Masse salariale	20 867	20 631	236	98,9%
014 - Atténuation de produits	30 288	30 286	2	100,0%
65 - Charges de gestion courante	15 621	15 257	364	97,7%
66 - Charges financières	2 272	2 199	73	96,8%
67 - Charges exceptionnelles	2 954	2 857	97	96,7%
022 - Dépenses imprévues	380	-	380	0,0%
	98 695	95 532	3 163	96,8%

Épargne brute consolidée : 20,95 M€

Épargne brute budget Principal : 15,3 M€

L'épargne brute consolidée calculée au titre du Compte Administratif 2019, ressort donc à (+) 20,952 millions d'euros, soit un taux d'épargne (résultante de l'épargne brute sur les ressources courantes) d'environ 18%, dont 15,304 millions d'euros et un taux d'épargne d'environ 16% au titre du budget Principal.

	Budget autofinancés				Budgets subventionnables					Total
	Principal	Eau *	Assai	SPANC *	Transports *	Crèches *	Act Eco *	Gendarmerie	Réseau chaleur	
Ressources courantes	94 724	2 034	7 025	81	10 800	188	943	657	31	116 483
Dépenses courantes	78 670	662	4 817	149	8 650	28	333	23	-	93 332
Épargne de gestion *	16 054	1 371	2 208	- 68	2 150	160	610	634	31	23 151
Frais Financiers	749	282	651	-	1	28	89	391	8	2 199
Épargne brute *	15 304	1 089	1 557	- 68	2 150	132	522	243	23	20 952
Taux d'épargne	16,16%	53,54%	22,16%		19,90%	81,00%	55,31%	37,05%	73,39%	17,99%

Section Investissement

L'épargne nette consolidée 2019, obtenue comme le résultat de [Épargne brute – amortissement de la dette], soit [20,952 M€ - 3,855M€], est calculée à 17,096 millions d'euros, dont 13,703 millions d'euros au titre du budget Principal.

Les ressources définitives présentent un volume de réalisation figé à la clôture 2019 à hauteur de 6,7 millions d'euros. Elles sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA d'une part et des aliénations d'actif d'autre part.

Les subventions d'équipement sont enregistrées pour un montant de 7,5 millions d'euros et les dépenses d'équipement constatées pour un montant de 60,5 millions d'euros soit un taux de financement facial de 12,4 % qui traduit le décalage de perception des financements adossés aux projets d'investissement.

À l'issue de l'exercice 2019, le taux d'exécution des dépenses d'investissement atteint 69 % et le taux d'exécution des subventions d'équipement 29 % (hors reports).

Investissements : 60,5 M€.

Au titre des dépenses d'équipement, 34,6 millions d'euros sont portés par le budget principal, 8,2 millions d'euros par les budgets annexes du cycle de l'eau, 6,3 millions d'euros par le budget transports, 5,9 millions d'euros par le budget activités économiques et 5,6 millions d'euros par le budget gendarmerie.

Les principales opérations structurantes concernent :

- au-delà des opérations récurrentes de voirie (6 millions d'euros) ou de programme d'actions foncières (4,4 millions d'euros), l'achèvement du chantier de la patinoire (8 millions d'euros), le déploiement du Très Haut Débit (2,7 millions d'euros) et les fonds de concours (1,5 millions d'euros) sur le budget Principal,
- les travaux du projet de Bus à Haut Niveau de Services (6,3 millions d'euros) sur le budget transports,
- les travaux du Hub (5,9 millions d'euros) sur le budget activités économiques,
- et le lancement des travaux de la Gendarmerie (5,6 millions d'euros).

L'agglomération aura souscrit 5,5 millions d'euros d'emprunt sur cet exercice pour financer les programmes du budget eau potable à hauteur de 700 mille euros, du budget assainissement à hauteur de 2,655 millions d'euros et du budget activités économiques à hauteur de 2,1 millions d'euros. L'emprunt de 4,4 millions d'euros, inscrit au budget principal n'aura donc pas été levé.

Comptabilisation faite des résultats issus de la gestion antérieure, soit 27,873 millions d'euros, les budgets de l'Agglomération ressortent donc avec un résultat affectable à la gestion 2020 de (+) 4,047 millions d'euros, dont 1,436 millions d'euros au titre du budget Principal.

	Budget autofinancés				Budgets subventionnables					Total
	Principal	Eau *	Assai	SPANC *	Transports *	Crèches *	Act Eco *	Gendarmerie	Réseau chaleur	
Investissement										
Amortissement Dette	1 601	328	1 445	-	28	54	137	241	20	3 855
Epargne nette*	13 703	761	111	- 68	2 122	78	384	3	3	17 096
Ressources définitives	6 052	-	227	-	333	6	39	-	-	6 657
Dépenses Equipement	34 589	1 660	6 474	47	6 288	-	5 863	5 568	-	60 490
Subvention Equipement	3 375	181	3 087	146	397	-	-	270	-	7 456
Antérieur Reporté	12 895	1 152	291	- 19	3 113	77	1 516	8 835	13	27 873
Emprunt de l'exercice		700	2 655	-	-	-	2 100	-	-	5 455
Résultat	1 436	1 133	- 104	12	- 322	162	-1 824	3 539	15	4 047

Président de l'agglomération, Monsieur LEROY est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

2020-103 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Budget principal 2020 - Décision modificative budgétaire n°2 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°2/2020 par chapitre et opération ;
- approuve la décision modificative budgétaire n°2/2020 portant sur le budget principal de la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Cette décision a pour objet de constater les notifications définitives des dotations de l'Etat et des bases fiscales en apportant des correctifs de prévisions de ressources d'une part et traduire les mesures de soutien et d'accompagnement au tissu économique local en réponse à la crise induite par le COVID-19 d'autre part. Il est également question de procéder à des ajustements techniques, neutres sur les équilibres, pour prise en compte de la signature d'avenants sur le déploiement du Très Haut Débit.

En section de fonctionnement, les propositions nouvelles en dépenses et en recettes se neutralisant, le transfert à la section d'investissement voté au budget primitif 2020, est confirmé pour un montant de (+) 12,129 millions d'euros.

Ressources courantes :

Après notification des bases fiscales (Etat 1259 FPU), les inscriptions portées au budget primitif doivent être abondées d'un montant (+) 1,098 millions d'euros.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

C'est principalement la notification de la CFE à 20,446 millions d'euros contre une inscription primitive à 19,240 millions d'euros, soit un écart favorable de (+) 1,206 millions d'euros, qui contribue à cet abondement.

Les autres postes de la Fiscalité Unique Professionnelle présentant des écarts moins significatifs pour un solde de (-) 108 mille euros.

La TEOM est sujette à un léger ajustement défavorable de (-) 28 mille euros au chapitre 73 avec une notification arrêtée à 12,352 millions d'euros.

Au chapitre 74, les montants notifiés corrigent l'inscription du budget primitif à hauteur de (-) 140 mille euros au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, de (-) 296 mille euros au titre de l'allocation compensatrice CFE et de (+) 352 mille euros au titre des allocations compensatrices TH et (+) 57 mille euros au titre de la Dotation d'Intercommunalité. En masse, le correctif apporté sur ce chapitre présente un solde défavorable de (-) 27 mille euros.

Au total, les recettes de fonctionnement donnent lieu à un abondement de (+) 1,042 millions d'euros.

Dépenses courantes :

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles enregistrent un premier train de mesures de soutien et d'accompagnement du tissu économique local non concerné par le fonds de solidarité national mais éligible au fonds de solidarité 'Impulsion Relance Normandie' déployé par la Région en collaboration avec les EPCI, et en complément des mesures d'Etat.

En outre, l'agglomération a souhaité renforcer ces mesures de soutien en créant :

- un fond de soutien forfaitaire 300 € à destination des commerçants et artisans afin de leur permettre de faire l'acquisition de produits et matériels sanitaires nécessaires à la reprise de leurs activités,
- un fond d'urgence aux commerces de proximité afin de faire face aux difficultés de trésorerie.

Cette unité d'action a vocation à garantir un soutien régional, intercommunal et communal, efficace et réactif aux difficultés des TPE et commerçants normands exclus du fonds d'Etat. L'ensemble de ces mesures, valorisent un soutien financier de l'agglomération dans le cadre de cette initiative normande, estimé à 750 mille euros.

Au chapitre 022, les Dépenses Imprévues donnent lieu à une proposition nouvelle dans le cadre de cette décision modificative, de 292 mille euros à titre conservatoire afin de se mettre en capacité de répondre à toute nouvelle action de soutien en réponse à la crise sanitaire et économique du COVID-19.

Au total, les dépenses de fonctionnement traduisent la contribution de l'agglomération aux mesures normandes, déployées pour amortir les impacts économiques et sociaux de la pandémie sur les acteurs locaux, par un effort de (+) 1,042 millions d'euros.

En section d'investissement, au titre des dépenses d'équipement, les mouvements correctifs présentés ont juste vocation à traduire les avenants aux conventions de financement liées au déploiement du haut et très haut débit en tenant compte du nouveau périmètre de l'agglomération suite à la fusion, des nouveaux échéanciers d'appel de subventions suite au retard de travaux et d'un retour financier aux EPCI au vu des résultats de la DSP.

Concrètement, il s'agit de transférer techniquement un montant de 1,974 millions d'euros du chapitre 204 vers le chapitre 27 pour enregistrer les termes des avenants sans bouleverser les équilibres votés au budget primitif 2020.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

A l'issue de ce correctif budgétaire, les mouvements proposés se neutralisant sur chaque section, les équilibres budgétaires votés sont confirmés à cette étape modificative.

2020-104 - MARCHÉS PUBLICS - MOBILITES - Seine-Eure avenue - Bus a Haut Niveau de Service - Aménagement entre la place Thorel à Louviers et le giratoire Mémoire et Paix a Val-de-Reuil - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Réseau	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES ZI De la croix Brisée Rue de l'hippodrome 14130 PONT L'EVEQUE	4 448 167,35	5 337 800,82
Espaces verts	VALLOIS SAS Agence de Val de Seine LA COMMINIÈRE 27103 VAL DE REUIL	1 932 379,42	2 318 855,30
Assainissement	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES ZI De la croix Brisée Rue de l'hippodrome 14130 PONT L'EVEQUE	2 203 890	2 644 668
Total		8 584 436,77	10 301 324,12

Les lots 1 et 2 sont déclarés sans suite pour permettre de modifier les conditions de la consultation.

Les entreprises attributaires se sont engagées à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières représentant environ 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux :

- Lot 3 : 3 976 heures ;
- Lot 4 : 2 256 heures ;
- Lot 5 : 1 920 heures.

2020-105 - MARCHÉS PUBLICS - MOBILITES - Transport collectif avec chauffeur - Accord-cadre à marchés subséquents - Groupement de commandes - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue l'accord-cadre aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Société AUZOUX VOYAGES, Les Vives Terres, 27400 Vironvay ;
- Société GRISEL SA, 10 rue de la Haute Borne, 27140 Gisors ;
- Société TRANSDEV NORMANDIE INTERURBAIN, zone industrielle, allée de l'Épinette, 76230 Caudebec lès Elbeuf ;
- Société SOCIÉTÉ EXPLOITATION DES CARS ADRIEN, route de Bourgtheroulde ZI, 27670 Bosroumois.

2020-106 - MARCHÉS PUBLICS - PROPRIÉTÉ PUBLIQUE - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Trois lots - Appel d'offres ouvert - Accords-cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue l'accord-cadre à bons de commandes pour le lot n° 1 à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20200720-CRC0720-AU
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

avantageuse. Les accords-cadres seront attribués ultérieurement pour les lots n° 2 et 3 pour permettre d'approfondir leurs analyses.

Lot	Entreprise attributaire
Lot n° 1 : incinération des déchets ménagers et résiduels	VALENSEINE 40 BOULEVARD DE STALINGRAD 76121 LE GRAND QUEVILLY

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEROY clôt la séance en adressant ses plus vifs remerciements « aux services de l'agglomération qui ont préparé la salle et mis en œuvre toutes les conditions nécessaires à la bonne tenue de cette séance ».

Monsieur LEROY remercie une dernière fois l'assemblée pour « *la belle confiance et la belle unanimité* » qu'elle lui a témoignée.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 0 h 45.

Le Président,

Bernard LEROY.